

# COMMUNE DE MENETREUX-LE-PITTOIS

## ARRETE MUNICIPAL N°10-2024

**Le Maire,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221-4,**

**Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire,**

**Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.413-1 et R.417-9,**

**Vu la demande de la société SNCTP 10 rue du Dr Quignard 21000 DIJON, en date du 20 septembre 2024,**

**Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation route départementale 905 en agglomération, lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques route de Montbard, rue de l'Etang et rue du Pré Bonneau.**

### ARRETE

**Article 1er : à compter du 23 septembre 2024 jusqu'au 25 octobre 2024, lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques route de Montbard, rue de l'Etang et rue du Pré Bonneau, la circulation sera alternée par feux tricolores si nécessaire, ou circulation par alternat par panneaux B15, C18, circulation en demi-chaussée et limitée à 30km/h sur toute l'emprise du chantier.**

**Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.**

**Article 3 : le Maire de la commune de Ménétreux le Pitois, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté**

**Le maire de la commune de Ménétreux-le-Pitois est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.**

**- Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :**

- L'entreprise SNCTP, chargée des travaux.
- Gendarmerie de Venarey-Les Laumes.
- M. le Général de corps d'armée, Gouverneur militaire de Metz, Commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz, Bureaux Mouvements Transports.

**A Ménétreux-le-Pitois, le 23 septembre 2024**

**Le Maire,**

**Yvon FIORUCCI.**

